MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024-010

Autorisant le maire à solliciter une aide financière auprès de la Région dans le cadre de l'opération « Soutenir 100 projets d'îlots de fraicheur »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22, L.2331-6 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDERANT le projet de la commune de créer un jardin paysager en cœur de ville ;

CONSIDERANT la possibilité d'obtenir une aide financière auprès de la Région Ile-de-France ;

DÉCIDE

ARTICLE 1
De soumettre un dossier de demande de subvention auprès de la Région Ile-De-France dans le cadre de l'opération « soutenir 100 projets d'îlots de fraicheur dans les territoires franciliens » pour la création d'un jardin paysager en cœur de ville.

ARTICLE 2
De solliciter une aide financière la plus élevée possible sachant que le projet est estimé à 274 920€ TTC.

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	**Montant HT**	**Libellé**	**Montant HT**
Travaux de création d'un jardin	274 920	Région "Soutenir 100 projets ilots de fraicheur"	137 460
		Part communale	137 460
TOTAL	**274 920**	**TOTAL**	**274 920**

ARTICLE 3
De fixer l'échéancier prévisionnel de réalisation de l'opération comme suit :

OPERATIONS	MONTANT OPERATION PROPOSEE	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION HT		
	EN € HT	mars-24	avr-24	mai-24
CREATION D'UN JARDIN PAYSAGER	274 920	99 892	169 308	5 720
TOTAL	274 920	99 892	169 308	5 720

ARTICLE 4
De signer tout document s'y rapportant.

ARTICLE 5
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication

ARTICLE 6
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame le comptable public.

Fait à Marcoussis, le 23 janvier 2024

Le Maire,
Olivier Thomas



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20240123-DEC2024-010-AU
Date de télétransmission : 30/01/2024
Date de réception préfecture : 30/01/2024